## D2022 020

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE GEX

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

COMMUNE DE SEGNY

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** \*\*\*\*\*\*\*

Séance du 5 avril 2022

Nombre de conseillers :

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FOUILLOUX

19

Secrétaire de séance : Henri FERNANDEZ

Nombre de présents :

Etaient présents:

13

MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE

DE SAEVER BILLARD HUDRY LECOMPTE BADRE FERNANDEZ GERVIER LABRUNIE

Nombre de votants:

16

AUBERTIN MONTANARI

Absents excusés : M. GUYONDET

M. LAGREZE: pouvoir à Mme DE SAEVER M. MAKHLOUF: pouvoir à Mme LABRUNIE M. LAFONT: pouvoir à Mme LABRUNIE

Absentes:

Mmes FAVRE et CRETTON

OBJET : Centre de Loisirs - Modification tarifaire périscolaire et extra-scolaire au 01/09/2022 avec intégration de deux tranches supplémentaires

Monsieur Yann BILLARD propose de modifier les tarifs du Centre de Loisirs de la manière suivante:

Tranches	Amplitude des tranches		Heure périscolaire	Mercredi matin	Mercredi matin	Mercredi matin	Mercredi &	Journée PAI
				sans repas	avec repas	PAI midi	vacances	
I	0€ à 499€		2,00€	9€	12,80€	10,80 €	18 €	15 €
11	500€ à 999€		2,50 €	11,30 €	15,70€	12,60€	21,60 €	18€
III	1000€ à 1499€		2,75€	12,50 €	17,50€	14,40 €	25,10 €	21€
IV	1500€ à 1999€		3,25 €	14,60 €	20€	16,20€	28,10 €	24€
٧	1999€ à 2999€		3,75 €	16 €	22 €	18€	31€	27 €
VI	3000€ à 4999€		4,25€	16,75 €	22,75€	19,00 €	31,75 €	28€
VII	sup à 5 000€		4,75 €	17,25€	23,25€	20,25 €	32,25 €	29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les tarifs du Centre de Loisirs tels que proposés ci-dessus,
- PRECISE qu'ils sont applicables dès le 1er septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, l'an, mois et jour susdits. Jean-Pierre FOUILLOUX, Maire